CRIME DE LA CITÉ DU 5-JUILLET DE ANNABA

Perpétuité pour l'assassin de Hadjer

C'est dans la soirée de dimanche que le verdict est tombé dans l'affaire de l'assassinat de la jeune étudiante Z. Hadjer, âgée au moment des faits de 23 ans, que jugeait depuis la matinée le tribunal criminel de Annaba.

Le principal accusé dans ce meurtre, Mourad B., la trentaine, a été condamné à perpétuité alors que son ami et complice dans cet assassinat, Hocine S., 35 ans, a été condamné à quinze ans de prison ferme. Le tribunal a par contre prononcé l'acquittement des 5 autres coaccusés dont la mère de Mourad B. Dès la matinée, la salle d'audience du tribunal criminel de Annaba était bondée.

Outre les membres de la famille de la victime et celle de l'accusé, une foule nombreuse tenait à assister au procès de ce crime qui a mis en émoi à l'époque la population de Annaba. Dans le prétoire se tenaient les avocats de la défense et de la partie civile, une douzaine.

Les faits remontent à la matinée d'un certain 25 mai 2010 à la cité du 5 Juillet, (ex-les Hongrois) de Annaba. Selon l'acte d'accusation, vers 7h15 de cette matinée, Mourad B., ayant aperçu Z. Hadjer qui sortait de chez une parente, s'est rapproché d'elle, mais celle-ci tenait à l'éviter.

S'étant rendu compte qu'elle ne voulait pas lui adresser la parole, ce dernier a sorti un poignard pour lui porter plusieurs coups dans des endroits vitaux.

Au même moment, deux témoins de la scène – un fonctionnaire qui s'apprêtait à rejoindre son lieu de travail et un commerçant se tenant devant son bien – ont entendu les cris de la victime et aperçu l'assassin. Ils ont accouru mais Hadjer Z. était agonisante.

Après son forfait, B. Mourad est remonté dans un véhicule stationné non loin des lieux et que conduisait son ami. Présent au box des accusés, le mis en cause dans cet assassinat à l'arme blanche de celle qu'il voulait prendre pour épouse contre sa volonté et celle de ses parents, selon ses derniers, avait reconnu avoir porté des coups de couteau à la victime. Selon lui, «il n'y avait pas préméditation», mais qu'il était plutôt dans un état second, aveuglé par le mépris de la victime. Six autres personnes, dont la propre mère de Mourad B., comparaissaient au titre d'accusés dans cette affaire.

Dans l'arrêt de renvoi, il est en effet reproché aux accusés la constitution d'une bande de malfaiteurs dans le but de commettre un crime, un homicide volontaire avec préméditation et guet- apens, la participation dans la préparation et l'exécution d'un homicide, l'incitation à commettre un homicide ainsi que le délit d'avoir caché un individu tout en sachant qu'il est l'auteur d'un crime. Pour sa part, le père de Hadjer accusait, dans une plainte déposée avant la date fatidique, B. M. de l'avoir menacé de mort s'il refuse de la lui marier ou de retirer sa plainte. Celle-ci est relative à un viol qu'aurait subi la victime. Est-ce que l'auteur du meurtre est le même qui a commis ce viol et qu'il voulait réparer en demandant sa main, une question qui reste posée.

S'adressant au président Mamene qui menait la séance avec doigté, la mère de B. M. dira : «Monsieur le président, une maman peut-elle inciter son fils à commettre un crime. C'est plutôt nous qui sommes constamment menacés par les membres de cette famille.»

Le représentant du ministère public avait requis une peine de prison à perpétuité pour Mourad B., 20 ans de prison ferme pour S. Hocine et 5 ans pour les 5 autres coaccusés, dont la maman de Mourad. Ce réquisitoire a été suivi des plaidoiries de la douzaine d'avocats de la partie civile et de la défense.

Ce procès constitue la première affaire traitée par la cour de justice de Annaba lors de sa première session criminelle pour cette nouvelle année 2012. Celle-ci, ouverte ce dimanche 19 février, se poursuivra jusqu'au 29 mars 2012. Elle aura à traiter quelque 81 autres affaires inscrites au rôle. Il s'agit notamment d'affaires ayant trait à des homicides volontaires, tentative d'incendie volontaire, rapt suivi de viol et autres atteintes aux bonnes mœurs.

Le rôle comporte également des affaires de crime en relation avec l'argent tels les vols caractérisés, la fraude et l'évasion fiscale, etc.

Les autres affaires qu'aura à traiter la cour de justice de Annaba lors de cette session sont relatives à la constitution de bandes de malfaiteurs dans le but de commettre des crimes contre les biens et les personnes.

A. Bouacha

CONSTANTINE

Lancement de la deuxième phase de consolidation du pont de Sidi-Rached

La première phase de consolidation du pont de Sidi-Rached s'étant achevée dernièrement, une deuxième opération portant stabilisation définitive du périmètre du pont a été lancée il y a quelques jours.

La nature des travaux «très délicats» qui seront effectués en dessous du pont, selon les responsables du projet, pourront amener ces derniers à fermer l'ouvrage à la circulation automobile à certaines phases de l'opération. En ce sens, 31 familles habitant en contrebas de l'ouvrage et dont les logis vétustes pourront être affectés par les travaux seront délocalisées pour permettre aux équipes de la Sapta, réalisatrice de l'opération, de lancer les travaux. Ainsi, quatre familles ont été délocalisées il y a deux jours sur instruction du wali de Constantine qui était en visite au chantier en compagnie du PDG de la Sapta. Le reste des familles, lesquelles, rappelons-le, n'ont pas cessé de réclamer leur évacuation, eu regard aux risques auxquels elles sont exposées, «seront recasées prochainement», avait affirmé le wali lors d'une réunion de travail. Il convient de noter à ce titre que la première phase menée en septembre dernier avait permis notamment l'installation du tablier (ensemble des éléments résistants constituant l'ossature porteuse du pont), le revêtement de l'ouvrage ainsi que l'étanchéité générale.

F. B.

MILA

Décédée après 9 ans de coma

Le 10 décembre 2002, une jeune maman, sage-femme de profession, avait subi une césarienne à l'hôpital de Ferdjioua.

Une intervention chirurgicale qui lui a, malheureusement, été fatale, puisqu'elle n'avait plus repris conscience, depuis ce jour fatidique. En effet, un dosage mal estimé, selon un avis médical, lors de l'anesthésie lui avait carrément détruit une partie de son cerveau, une erreur médicale impardonnable qui avait plongé cette malheureuse dans un coma irréversible. Depuis, elle a vécu 9 longues années (surtout pour sa famille) insoutenables et cauchemardesques, car étant plutôt morte que vivante durant toute cette période où elle était alimentée à l'aide d'une sonde gastrique. Cette malheureuse donc est décédée mercredi 15 février. Nous avons suivi ce cas depuis de longues années (voir le Soir d'Algérie du 11 décembre 2006 et du 14 décembre 2008), nous tenons, en cette circonstance, de prier Dieu de lui accorder Sa Miséricorde, mais aussi et surtout de rendre hommage à sa famille et, particulièrement, sa maman, elle-même souffrante et âgée, qui est restée toutes ces années au chevet de sa fille, sachant pertinemment que son cas est désespéré ! Cela, seule une maman peut le faire pour donner cette chaleur humaine à sa progéniture !

A. M'haimoud

HAUTE-KABYLIE

Revoilà la neige !

Photo : DR

Après seulement quelques jours d'accalmie, la neige s'est remise à tomber, hier en début d'après-midi, avec une rare intensité sur les villages de haute montagne et les reliefs, à partir de 600 m d'altitude. Très vite, les routes déblayées à fort renfort d'engins adéquats ont été recouvertes d'une couche de plusieurs centimètres, et ce, en moins d'une heure. Pris de panique et craignant que se renouvellent les scènes du début de ce mois, des commerçants ont baissé leurs rideaux pour aller s'abriter chez eux, imités par les villageois alors que les rares écoles où ont repris les cours se sont empressées de libérer les élèves. Et voilà que le spectre des dernières intempéries plane de nouveau sur les villageois, à peine sortis d'un cauchemar de plus de deux semaines durant lesquelles ils étaient cloîtrés chez eux, manquant de tout et ne devant leur salut qu'au généreux élan de solidarité de leurs concitoyens.

S. H.

GUELMA

Un quadragénaire écroué pour tentative de meurtre

Une dispute, qui avait éclaté cette semaine dans la cité périphérique du 19 Juin, entre deux individus résidant à Guelma, s'est terminée par une tentative de meurtre, apprend-on auprès de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya.

Le prévenu, âgé de 45 ans, avait porté des coups de couteau et de barre de fer à un homme âgé de 52 ans. Grièvement blessée, la victime a été transférée par les équipes du service des urgences de l'hôpital Okbi de Guelma, vers le CHU de Annaba.

Sitôt arrêté par les policiers du commissariat du 3e arrondissement, l'accusé a été présenté au magistrat instructeur près le tribunal de Guelma, qui a ordonné sa mise sous mandat de dépôt. La même source précise qu'une enquête est ouverte pour élucider les circonstances exactes de cette altercation.

N. Guergour

SKIKDA

Fin de cavale pour le couple voleur

Le procureur de la République a respectivement placé sous mandat de dépôt et sous contrôle judiciaire S.R., 30 ans, et A.B., une Constantinoise de 25 ans. Le grief retenu contre eux est le vol qualifié.

Les faits de cette affaire, dénouée par la police judiciaire de la sûreté d'Azzaba, remontent au 24 octobre 2011. Le couple est monté à bord d'une Peugeot 206 et a stationné devant une bijouterie située à l'avenue de l'Indépendance, dans le centre-ville de l'ex-Jemmapes.

La fille y est entrée et a demandé de voir une ceinture en or d'une valeur de 400 000 DA. Ensuite, elle a sollicité le bijoutier de lui permettre de l'apporter à son mari, qui l'attendait dans le véhicule. Ce qui lui fut accordé.Le couple ne s'est pas fait prier, l'objet du vol sous la main, pour démarrer le véhicule en trombe. Après des investigations poussées, la cavale du couple a pris fin récemment.

Zaid Zoheir

ACCIDENTS DE LA ROUTE

2 morts et 2 blessés à M'sila...

Deux hommes sont morts avant-hier vers 6h dans un tragique accident qui s'est produit sur la RN46.

Dans la région dite Chouache, dans la commune d' El Houamed, au sud de la wilaya, où deux voitures sont entrées en collision avec un poids lourd.

Bilan : deux personnes, 39 et 42 ans, mortes sur le coup et des dégâts matériels, selon l'officier chargé de la communication des services de la Protection civile. Comme on a enregistré la blessure de deux autres individus qui ont été transférés à l'hôpital de Bou-Saâda.

Les services de la gendarmerie ont déclenché une enquête pour déterminer les causes exactes de ce drame.

A. Laïdi

... Et douze personnes blessées à Souk Ahras

Un bus de transport public et un camion semi-remorque sont entrés en collision avant-hier aux environs de 11h, sur la RN16, au lieudit Aïn-Talhi, 15 km à l'est du chef-lieu de la wilaya de Souk-Ahras, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

12 blessés graves, âgés entre 24 et 49 ans ont été transportés par les agents de la Protection civile à l'hôpital de la daïra de Machroha.

Aux dernières nouvelles, cinq d'entre eux ont été autorisés à rentrer chez eux, les autres sont toujours sous surveillance médicale, un seul cas demeure préoccupant, selon une source hospitalière.

Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances de cet accident.

Barour Yacine